

## **Avis de recrutement.**

### **Interprète du Conseiller résident de jumelage**

Dans le cadre du programme d'appui à la mise en œuvre de l'accord d'association (P3A) Algérie-Union européenne, financé par l'UE et géré par le Ministère du commerce, un projet de jumelage institutionnel avec les partenaires espagnols a été initié au profit du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique Algérien. Le projet de jumelage s'intitule « **Appui au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour le renforcement des compétences pédagogiques des enseignants chercheurs et des capacités de gouvernance des gestionnaires** » et fixe comme objectif le renforcement des capacités du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) dans la diversification des offres de formation, l'adaptation des méthodes pédagogiques à l'approche par compétence et la gouvernance des établissements.

Le conseiller résident de jumelage (CRJ), chargé de la mise en œuvre opérationnelle du projet de jumelage, bénéficiera des services d'un/e interprète qui interviendra pour collaborer avec lui dans son travail quotidien pour mener les activités qui seront lancées au cours du jumelage : missions d'experts ; séminaires ; conférences ; formations en Algérie et stages au sein des pays de l'Union européenne.

Dans ce cadre, FIIAPP F.S.P. (Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas) chargée de la gestion et financière du projet de jumelage recrute :

### **Un/e interprète au Conseiller Résident du Jumelage**

#### **1- Description du poste.**

**Titre du poste :** interprète du Conseiller Résident de Jumelage (CRJ).

**Lieu de travail :** Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique / Direction générale des enseignements et de la formation supérieurs  
Adresse postale: MESRS, 11, chemin Doudou Mokhtar, Ben Aknoun, Alger.

**Nature contractuelle du travail :** activité indépendante sur la base d'un contrat standard de prestation de services. Par conséquent l'interprète sera responsable de l'acquittement de ses obligations fiscales en relation avec son activité dans le cadre du projet, qui résultent de la législation en vigueur, y compris les paiements liés à l'assurance médicale et sociale.



Le/La candidat(e) ne doit pas avoir eu de lien contractuel avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique Algérien (MESRS) au moins pendant les six (06) mois précédant son recrutement.

**Rémunération proposée :** rémunération attractive.

**Durée de la fonction :** trente (30) mois au maximum à partir de la prise de fonction du CRJ. Le contrat est valable à compter de sa date de signature jusqu'à l'échéance du projet de jumelage.

## **2- Fonctions.**

Assister le CRJ dans tous les aspects liés à la traduction et l'interprétation du jumelage en relation avec les chefs de projets espagnols, les homologues algériens du MESRS, les responsables de l'Unité de Gestion du P3A (UGP) et de la Délégation de l'Union européenne en Algérie.

## **3- Tâches principales.**

Cette liste de tâches n'est pas exhaustive :

- Rendre compte directement au CRJ dans les tâches quotidiennes.
- Traduction des documents pertinents au projet (y compris les documents juridiques) de l'espagnol vers le français / arabe et vice versa.
- Rédaction et édition de documents écrits en relation avec le projet en espagnol ou en français / arabe.
- Assistance dans la préparation de rapports administratifs et techniques et de divers documents de travail pour les activités du projet.
- Interprétation lors des réunions et autres conversations orales du CRJ et des ECT, et contribution aux efforts de traduction, le cas échéant.
- Rédaction des minutes des réunions.
- Assistance au CRJ, à son homologue, aux experts à court terme et autres spécialistes étrangers impliqués dans le projet, en matière de communication linguistique.
- Interprétation pendant les visites d'étude, les formations, les ateliers, les cours et d'autres réunions similaires qui auront lieu dans le cadre des activités du projet.
- Aider le CRJ et le FIIAPP FSP dans la gestion générale du projet.
- Fournir un soutien organisationnel et logistique lié à la formation, aux voyages d'étude et aux visites dans les États membres de l'UE.



#### 4- Exigences (compétences requises)

A. EXIGENCES (Compétences requises)
Maitrise des langues
1. Français
2. Espagnol
3. Arabe
Connaissance d'Anglais
Formation supérieure en traduction et interprétation ou en langues modernes (niveau master)
Actions professionnelles en traduction et interprétation d'au minimum 5 ans
Compétences informatiques (Pack Office : Word, Excel, PowerPoint...)
Bonnes aptitudes de communication (dans un contexte international)
Capacités organisationnelles et de management
N'avoir pas entretenu de relations contractuelles avec l'administration bénéficiaire au cours des six mois précédant leur engagement

#### 5- Mérites

Mérites
Actions professionnelles en tant qu'interprète ou traductrice/teur (plus de 5 ans)
Actions professionnelles dans le cadre des projets de coopération technique internationale
Actions antérieures dans des projets de jumelage
Actions professionnelles en relation avec le système d'Enseignement Supérieure en Algérie
Actions professionnelles en relation avec l'Administration Publique Algérienne



## **6- Candidature.**

Adresser vos offres conformément aux instructions des correspondantes cahiers des clauses administratives particulières publiées dans la rubrique « Perfil del contratante » du site internet de la FIIAPP F.S.P. : <https://www.fiiapp.org>

**Seules les offres présentées selon les conditions requis indiqués dans les cahiers mentionnés seront pris en considération**

Date limite de réception des candidatures : **24 juillet 2019.**

